

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 93.00.681.013.1 DU 28 JUIN 1993

Doseuses pondérales GREFFE

modèles JUNIOR 50 E, JUNIOR 100 E, JUNIOR 250 E, ECE 50 E, ECE 100 E, ECE 250 E DCE 50 E, DCE 100 E, DCE 250 E

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 76-279 DU 19 MARS 1976, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : DOSEUSES.

FABRICANT

Société de Commercialisation des Machines GREFFE, 73, rue des Javaux, 38320 Eybens.

OBJET

La présente décision complète :

- d'une part les décisions n° 78.1.04.641.2.3 du 2 juin 1978 (1) relative aux doseuses pondérales GREFFE modèles ECE et DCE n° 82.1.07.641.2.3 du 8 septembre 1982 (2) relative aux doseuses pondérales GREFFE modèles ECE-CB et DCE-CB pour ce qui concerne les modèles ECE 50 E, DCE 50 E, ECE 100 E, DCE 100 E, ECE 250 E et DCE 250 E ;
- d'autre part, la décision n° 91.00.681.011.1 du 1er juillet 1991 (3) relative aux doseuses pondérales GREFFE modèle JUNIOR pour ce qui concerne les modèles JUNIOR 50 E, JUNIOR 100 E et JUNIOR 250 E.

(1) Revue de Métrologie, juin 1978, page 497.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1982, page 809.

(3) Revue de Métrologie, juillet 1991, page 707.

(4) Revue de Métrologie, mai 1988, page 491.

(5) Revue de Métrologie, novembre 1991, page 1299.

CARACTERISTIQUES

Les doseuses pondérales GREFFE modèles JUNIOR 50 E, JUNIOR 100 E, JUNIOR 250 E, ECE 50 E, ECE 100 E, ECE 250 E, DCE 50 E, DCE 100 E, DCE 250 E faisant l'objet de la présente décision, diffèrent des modèles approuvés antérieurement par les décisions précitées par :

- leur dispositif mesureur de charge électronique, (en remplacement d'un dispositif mesureur de charge mécanique) PANGO modèle SPOT (fabricant : TECHNO CONTROLES) objet des décisions n° 88.1.07.636.1.3 du 9 mai 1988 (4) et n° 91.00.642.024.1 du 6 novembre 1991 (5), muni de capteurs TECHNO-CONTROLES type TCP50, 100 ou 250 objets de l'autorisation de mise en fiche n° 86.4.03.651.6.3 du 13 février 1986. La partie asservissement est réalisée à partir du dispositif de prédétermination de valeurs de seuils (2 valeurs) commandant des relais ;
- les coffres de pesage à contenance variable (de 5 à 50 litres) et à positionnement en hauteur réglable en fonction de la densité du produit et de la quantité à peser pour les modèles ECE et DCE ;
- la plage des caractéristiques métrologiques pour les modèles ECE...E et DCE...E qui est élargie à :
 $1,5 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 50 \text{ kg}$
 $200 \text{ pesées par heure} \leq \text{cadences} \leq 400 \text{ pesées par heure}$;
- la plage de densité des produits à peser pour les modèles ECE...E et DCE...E qui est élargie à :
 $0,15 \leq d \leq 2,2$.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro d'approbation figurant dans le titre de celle-ci, ainsi que le nom du modèle concerné.

VALIDITE

La présente décision a une validité de 10 ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Schéma de principe concernant le modèle ECE 50 E n° 5964.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5964

**DOSEUSES PONDERALES GREFFE JUNIOR 50 E, JUNIOR 100 E, JUNIOR 250 E,
ECE 50 E, ECE 100 E, ECE 250 E, DCE 50 E, DCE 100 E, DCE 250 E**

Schéma de principe (ECE 50 E)

couloirs d'alimentation { 1 large : grand débit
1 étroit : petit débit

Système de régulation : 2 éléments vibrants parallèles

